

Verbatim du Conseil d'Administration du 20 juillet 2021

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alexandre COCHET,
Madame Patricia FAUQUE,
Madame Alexandra LAURENT,
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),
Monsieur Vincent THOMAS.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST (procuration à Monsieur David COUSSON),
Madame Marie-Geneviève GERRER,
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Membre absent

Madame Peggy CÉNAC.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Membre absent

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK,
Madame Louise BOUCHÉ (procuration à Madame Tania CARNET),
Monsieur Alexandre TISSIER (suppléé par Monsieur Gauthier MAIMBOURG).

Membres absents

Monsieur Quentin LENORMAND,
Monsieur Anton MARQUES RODRIGUES,
Monsieur Arthur SABATIER.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Monsieur Lionel CROGNIER),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX (procuration à Monsieur Cédric CLERC),
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Madame Elsa LANG-RIPERT),
Madame Pascale PONSE-WILHELM (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),

Membres absents

Monsieur Éric CHENAL,
Madame Laetitia MARTINEZ,
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,
Monsieur Marc MAYNADIÉ, Directeur de l'UFR des Sciences de Santé,
Madame Sophie MORLAIX, Vice-présidente déléguée en charge des licences et masters,
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale,
Monsieur Pablo ORTEGA-DEBALLON, Professeur d'université-praticien hospitalier.

Ordre du jour :

- I) Vote des capacités d'accueil en deuxième année du premier cycle des études de santé pour les étudiants issus de PASS et de LAS, conformément à la décision du Conseil d'État en date du 08 juillet 2021..... 1
- II) Approbation d'une motion.....12

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 20 JUILLET 2021)

*(La séance est ouverte à 9 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous.

Je propose qu'on entre rapidement dans le vif du sujet.

Tout d'abord, toutes mes excuses d'avoir convoqué ce conseil d'administration extraordinaire alors que certains d'entre vous sont d'ores et déjà en congé.

I) Vote des capacités d'accueil en deuxième année du premier cycle des études de santé pour les étudiants issus de PASS et de LAS, conformément à la décision du Conseil d'État en date du 8 juillet 2021

Le Président.- Alors pourquoi cette convocation au dernier moment ?

Eh bien pour le point à l'ordre du jour qui figurait dans la convocation qui est le vote, un nouveau vote sur les capacités d'accueil des études de santé, de L2 de Santé.

Pourquoi cette nécessité ?

En raison d'un arrêt du Conseil d'État en date du 8 juillet 2021, donc il y a quelques jours qui a enjoint l'université de Bourgogne, parmi d'autres universités, il y a 15 universités concernées par cet arrêt, d'augmenter de 20 % leurs capacités d'accueil en L2 Santé.

C'est un soubresaut supplémentaire qui s'ajoute à toute la désorganisation de cette réforme PASS qui ne tient pas – je ne veux pas que mes propos soient mal compris – mais qui ne tient absolument pas à l'engagement et au professionnalisme des équipes sur le terrain, au contraire. Je sais quel travail a été fait par l'ensemble des collègues, que ce soient les collègues de Santé, je vois Pablo, je vois Marc, bien sûr, dont je salue le travail acharné pour essayer de faire au mieux. Qui ne tient pas compte donc de ce travail-là ni du travail des équipes administratives au-delà des équipes pédagogiques, mais plutôt à une réforme de Santé dont les tenants, les aboutissants et les conséquences n'ont pas été mesurés à leur juste niveau et nous en faisons donc collectivement les frais. Les étudiants également en font les frais bien entendu, ce sont les premières victimes on va dire de cette réforme mal conçue me semble-t-il.

Le lendemain de cette décision, des réunions ont eu lieu au niveau du ministère, les équipes de l'uB sont entrées en contact – quand je dis l'uB c'est

évidemment Santé aussi – avec leurs interlocuteurs respectifs, et le ministère nous a enjoint de convoquer un conseil d'administration extraordinaire pour obéir à l'arrêt rendu par le Conseil d'État le 8 juillet 2021.

Je ne rentrerai pas dans les détails techniques. Nous allons vous proposer des nouvelles capacités d'accueil en médecine, en odontologie, en pharmacie et en maïeutique, augmentées de 20 % par rapport aux chiffres de l'année 2019-2020. Sachant que nous avons déjà adopté des capacités d'accueil pour l'année à venir, celle de septembre, qui n'étaient pas à la hauteur de ce que je vais vous annoncer.

Sur ces chiffres, je vais les donner de manière un peu brute mais je pense que les administrateurs souhaiteront avoir des informations complémentaires de fond qui pourraient être livrées soit par Marc Maynadié soit par Pablo Ortega qui sont au plus proche, éventuellement par Sophie Morlaix qui est à distance avec nous également, si sa liaison le lui permet, mais je vois qu'elle est présente dans la liste des participants, de sorte que, vous tous et vous toutes soyez bien informés des tenants et des aboutissants qui ont permis d'afficher ces chiffres-là, en tout cas de les proposer à votre décision.

Donc les chiffres 2019-2020, les capacités d'accueil 2019-2020.

En médecine c'était 229 étudiants, en odontologie, 30 ; en pharmacie, 82 et en maïeutique, 27.

Si bien qu'on avait un total de 368 étudiants passant en L2 Santé dans ces différentes filières.

Nous avons collectivement arrêté une augmentation de cette capacité d'accueil qui n'était pas mince parce que ça faisait une trentaine de places supplémentaires à l'occasion de la réforme des études de santé et nous avons arrêté les chiffres suivants : en médecine, 243 au lieu de 229 ; en odontologie c'était 30 mais pourquoi on n'avait pas pu augmenter au-delà de 30 ? parce que nos étudiants partent à Nancy, ce qui pose un problème et on peut en parler. En pharmacie, on passait de 82 à 92 et en maïeutique de 27 à 32. Ce qui faisait un total de 397 au lieu de 368 auparavant.

Le système n'était pas défavorable aux étudiants, d'ores et déjà.

Néanmoins, pour des questions d'ordre juridique sur lesquelles je ne vais pas revenir - l'arrêt du Conseil d'État fait 12 pages, si vous voulez le lire et vous endormir rapidement ce soir, je vous en conseille la lecture – mais l'effet est le suivant, c'est que sur la base de 368 effectifs, il nous faut arrêter un chiffre plus important, 20 %. On arrive à 442, ce qui vous est proposé aujourd'hui.

Pour médecine, cela fait 50 étudiants de plus par rapport à 2019-2020, donc on passe de 229 à 279. En odontologie, on passe de 30 à 31 et là il y a des explications qui pourront être données. En pharmacie, on augmente de 18 places, on passe de 82 à 100 et en maïeutique, en revanche, on reste stable, 27 à 32 comme ce qu'on avait voté jusqu'à présent pour la rentrée prochaine.

Donc au total, 442 places au lieu de 368.

Je vais peut-être passer la parole soit à Marc Maynadié, doyen de l'UFR Santé soit à Pablo Ortega, soit encore, alors ce n'est peut-être pas « soit », ça peut être « et », à Sophie Morlaix pour apporter quelques précisions sur ce qui a été retenu comme proposition aujourd'hui et expliquant soit la stabilité, soit le faible écart pour certaines filières.

M. Maynadié. - Bonjour à tous.

Si vous le permettez, je vais me joindre à Vincent Thomas pour vous remercier de cette participation exceptionnelle dont je suis désolé mais voilà, ça nous est tombé sur le coin de la figure et ça ne nous réjouit pas, vous l'imaginez bien.

Les nouveaux chiffres qu'on vous propose sont le fruit d'un calcul imposé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui lui-même subit les injonctions du Conseil d'État, dont acte, on n'a pas grand-chose à dire et qui consiste à prendre les chiffres des étudiants admis en deuxième année de l'année précédente donc 2019-2020 et de lui rajouter automatiquement 20 %, de façon globale à répartir sur les quatre filières MMOP, médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie.

Ce calcul est assez vite fait, c'est le chiffre que vous a donné le président Thomas.

Après, la répartition par filière dépend de négociations.

Alors, sur l'odontologie, l'université de Lorraine, chez qui nous envoyons tous nos étudiants, est soumise au même diktat, à savoir 20 % de plus et donc l'UFR d'odontologie, accueille + 20 % des étudiants de Lorraine, en plus des nôtres. Donc ça a été difficile de faire admettre que, en plus de ces « x » étudiants supplémentaires, il fallait qu'elle en prenne six de plus venant de chez nous.

Donc on a négocié avec elle et on est resté sur le chiffre d'un étudiant supplémentaire. Sachant que, à ces étudiants supplémentaires, il faut ajouter tous les étudiants qui sont arrivés via la passerelle et que le nombre de ces étudiants a été arbitrairement fixé par les textes à 5 % de la capacité totale donc ce chiffre a augmenté mécaniquement puisqu'on avait augmenté la capacité mais en revanche on n'en tient plus compte aujourd'hui.

Aujourd'hui on l'oublie. On applique les 20 % sur l'ensemble du dispositif MMOP hors passerelle et étudiants étrangers et tout ce qu'on peut imaginer, ou triplement des PACES, enfin tout ce qu'on peut avoir habituellement.

Tout ça ne compte pas mais on applique 20 % au global.

Donc on a négocié avec Nancy de leur envoyer un étudiant de PASS-LAS et il y aura deux passerelles en plus et ensuite on a réparti le reste entre pharmacie, médecine et maïeutique.

Maintenant, peut-être que Pablo ou madame Morlaix ont des éléments supplémentaires à vous donner.

La difficulté va être, bien sûr, d'accueillir ces étudiants. Ce n'est pas tellement en deuxième année, ça va être après, quand il va y avoir les TP en présentiel, quand il va y avoir les stages dans les services hospitaliers ou ils sont déjà trop nombreux.

On va avoir des promotions très pléthoriques. Mais si on croit ce que nous dit le ministère, l'année prochaine on ne sera pas soumis à la même pression pour ouvrir des places. Après ce ne sont que des promesses qui n'engagent que ceux qui les croient et on verra bien ce que ça deviendra dans l'avenir.

Merci beaucoup en tout cas.

Le Président.- Merci à toi Marc pour ces éléments.

Je ne sais pas si Pablo Ortega veut ajouter un mot.

M. Ortega.- Marc a parfaitement retracé la situation.

La seule chose que je souhaitais éventuellement souligner c'est la difficulté pédagogique dans laquelle va nous mettre par la suite cette décision.

Le problème des stages qu'évoquait Marc Maynadié est un vrai problème.

Déjà aujourd'hui, avant qu'on absorbe ces étudiants, nous avons déjà des difficultés. Nos étudiants de troisième année par exemple qui ne font des stages qu'au CHU et au Centre Georges-François Leclerc, ne peuvent pas, en raison de leur statut de stagiaire, ne peuvent pas aller ailleurs en stage. Ils ont des cours

l'après-midi, ils font leur stage le matin, donc on ne peut pas les envoyer ailleurs que dans Dijon et nous avons déjà une surpopulation en stage qui est énorme. Alors quand vous imaginez que nous sommes aujourd'hui avec des promos de 240 et il faut comprendre qu'aux chiffres que vous a donné le président Thomas, il faut ajouter les étudiants qui vont redoubler leur deuxième année qui sont au nombre de sept cette année, les étudiants arrivés via une passerelle qui sont six cette année en deuxième année et les étudiants étrangers arrivés dans le cadre de la réforme, ce qui est le cas d'un étudiant cette année.

Ce qui veut dire qu'on va passer de promos d'étudiants de 240 à des promos d'étudiants de plus de 290.

Donc déjà une situation qui était difficile devient extrêmement difficile.

Alors ça ne sert peut-être à rien de dire cela mais visiblement ceux qui prennent les décisions, ne s'occupent que des chiffres et n'ont vraiment aucun intérêt sur les conditions d'accueil et la qualité pédagogique.

Ça vous le savez, vous baignez dans ce monde-là autant que nous, voire beaucoup plus, mais voilà je m'octroie ce petit droit de faire le commentaire juste pour me soulager et je vous remercie pour votre engagement.

Le Président.- Je partage absolument ce qui vient d'être dit.

C'est toujours plus facile vu d'un bureau en région parisienne que sur le terrain lorsqu'il s'agit effectivement d'accueillir les étudiants.

Effectivement, il y a un principe de réalité qui est totalement bafoué et à nous, au nom de l'autonomie des universités, de se débrouiller avec ça.

Je suis extrêmement critique également.

Bon pas vraiment à l'égard de l'arrêt du Conseil d'État puisque le Conseil d'État ne fait qu'appliquer la loi mais à l'égard de ceux qui ont conçu une réforme sans entendre tous les messages qui venaient de la base c'est-à-dire de nous, en leur direction et attirant leur attention sur les multiples difficultés que nous allions rencontrer à coup sûr. Eh bien voilà ! on est dedans mais ce n'est que la énième difficulté depuis la mise en œuvre de cette réforme.

Alexandre Cochet a levé la main et puis ensuite Elsa Lang Ripert.

M. Cochet.- Merci Monsieur le Président.

Je vais également me faire plaisir, comme Pablo.

Très brièvement, il se trouve que je suis responsable pédagogique de la deuxième année de médecine donc je suis aux avant-postes et au-delà de ce qu'ont dit Marc et Pablo et des inquiétudes qu'ils ont formulées, il y a aussi l'inquiétude qu'on peut avoir vis-à-vis de notre personnel, du personnel de la faculté qui est déjà soumis à une très forte tension et là, ça va vraiment être très difficile pour eux et également pour les stages.

Moi j'accueille dans mon service des étudiants en troisième année, honnêtement je ne vois pas comment on peut en accueillir plus, ce n'est pas possible. Donc ça va forcément dégrader la qualité de l'enseignement que l'on va pouvoir prodiguer à ces étudiants.

Dans l'absolu, je pense que tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faut adapter le nombre de médecins formés, aux besoins de la population, personne ne dira le contraire. Mais une telle augmentation, aussi rapide, à moyens égaux, ça ne pourra entraîner qu'une détérioration de la qualité de l'enseignement.

Le Président.- Je souscris également à ce que vous venez de dire, c'est évident.

Tania Carnet avant Elsa, dans l'ordre.

Mme Carnet.- Merci, bonjour à tous.

Je vais jouer un petit peu la candide aujourd'hui.

Au-delà des problèmes, j'ai bien compris, qui allaient être soulevés en matière pédagogique, la qualité de l'enseignement qui va s'en trouver vraiment impactée, va se poser aussi des problèmes d'organisation pour les personnels administratifs.

Mais vous avez dit, Monsieur Thomas, que c'était l'État, enfin le ministère qui vous enjoignait à revoir cette capacité d'accueil. Qu'est ce qui se passe si le conseil d'administration, tous ses membres votent contre cette augmentation de cette capacité d'accueil, il se passe quoi au final ? Je joue la candide.

Le Président.- Marc Maynadié veut intervenir.

M. Maynadié.- Oui bonjour madame.

On a posé la question au MESRI bien entendu.

Certains d'entre nous ont dit : « Et si on n'obtempère pas ? »

En fait, on va être astreint par le tribunal administratif à verser des sous par jour de retard pour la mise en place du système.

Alors pour vous rassurer sur le plan financier, le MESRI a bien compris la problématique et on devrait bénéficier à l'UFR des Sciences de Santé, d'un montant de 3 200 € par étudiant supplémentaire qui serait une somme soignée, comme ils disent, sur une ligne budgétaire spécifique, sachant qu'il y aura aussi une enveloppe financière pour les étudiants supplémentaires qui vont arriver dans vos L2.

Je ne sais pas de quel ordre elle sera parce que ça ne nous a pas été dit mais ça nous a été dit pour les études de MMOP, que chaque étudiant supplémentaire par rapport au numérus clausus de 2019-2020 sera doté d'une enveloppe de 3 200 €.

Ce qui devrait nous permettre d'embaucher du personnel administratif, au moins en partie sachant que le plafond d'emplois des universités n'est pas un problème pour eux. Dont acte.

Mme Carnet.- Je ne pense pas que ça permettra d'améliorer la qualité pédagogique des enseignements. Pas du tout. Comme je ne pense pas qu'on va pouvoir construire des salles de cours.

M. Maynadié.- On est bien d'accord.

C'est simplement du personnel administratif. Pour les enseignants on nous a dit : « On vous ouvrira des postes hospitalo-universitaires à la révision des effectifs, ce qui a lieu en septembre-octobre pour une mise en place en septembre 2022 donc vous imaginez, déjà on aura un an de retard et ensuite nous ne sommes pas des fecs suffisamment grosses pour avoir beaucoup de jeunes déjà prêts à passer devant le CNU et qui seraient en liste d'attente un peu partout.

Donc on va avoir quelques années difficiles, c'est certain.

Mme Carnet.- Merci.

Le Président.- Voilà une réponse tout à fait éclairante.
Alors Elsa.

Mme Lang-Ripert.- Oui, alors ma question était un peu la même que Tania, c'est-à-dire comment nous, membres du CA, on peut être solidaires des collègues de Santé.

J'avais la même question c'est-à-dire si les membres du CA votent contre, quel impact pour l'université, pour Santé ? Est-ce que cela ne changerait rien et pourrait être une marque de notre désaccord sur ce qui est imposé ou au contraire si on vote contre, ça met en difficulté la composante et l'université ?

Le Président.- Alors en fait, un vote contre serait politique et la réponse qui a été faite à Marc Maynadié est purement technique, une technique juridique c'est-à-dire que si on refuse d'exécuter une décision de justice, il y a le système de l'astreinte par jour de retard, à compter de tel jour, etc.

Et je pense que l'astreinte serait très rapidement décidée par le tribunal administratif.

Après on est dans un système, un ordre juridique qui a ses vertus mais aussi ses limites. Et la décision, effectivement on n'a pas vraiment le choix en réalité.

Là ou peut-être on aurait pu faire l'économie d'un passage devant le conseil d'administration, c'est que dans la mesure où le conseil d'administration soit vote, soit ne vote pas, et que ne pas voter n'aurait pas beaucoup de sens, puisqu'à terme il faudrait de toute façon qu'on se réunisse à nouveau pour voter quoi qu'il arrive.

En fait on est coincé.

Je ne peux pas vous dire autre chose et Marc l'a très bien dit tout à l'heure.

Luis Le Moyne.

M. Le Moyne.- Oui, bonjour à toutes et à tous.

Au début ma question était la même, que se passe-t-il si on vote non ?

On a tous compris que ça n'allait rien arranger.

En revanche, je suggère que notre vote s'accompagne d'une motion rappelant au ministère le déséquilibre de l'université de Bourgogne en matière de dotation par rapport aux autres universités semblables en région et ailleurs sur le territoire, de façon à bien rappeler que ce n'est pas viable à terme de continuer avec des injonctions de ce type, qu'elles soient légales ou administratives, à maintenir un enseignement de qualité.

Voilà. Merci.

Le Président.- Alors je connais déjà la réponse.

C'est celle qui a été dite tout à l'heure. Il y a 3 200 € qui vont être versés par étudiant supplémentaire accepté en L2 dont une partie soignée dans le budget, c'est-à-dire pérenne.

Sur la question des postes et l'augmentation du plafond d'emplois, il faut savoir qu'avec les postes gelés depuis le plan de retour à l'équilibre financier, on n'atteint pas notre plafond d'emplois.

Le plafond d'emplois c'est le nombre d'emplois maximum que l'uB pourrait, dans l'absolu, théoriquement, pourvoir.

Or nous n'avons pas une subvention de l'État suffisante pour atteindre le plafond d'emplois. C'est comme un réservoir d'essence, par exemple on a un

réservoir de 80 litres mais on a de l'argent que pour faire un plein à hauteur de 60 litres. On est dans cette situation-là.

Donc on peut augmenter la taille du réservoir mais de toute façon on n'a pas de quoi mettre davantage d'essence dans le réservoir.

Voilà ou nous en sommes sur cette question de plafond d'emplois et le ministère le sait très bien quand il nous répond cela. Il le sait parfaitement. C'est-à-dire il nous dit « débrouillez-vous » grosso modo. On peut augmenter votre plafond d'emplois mais ça ne change pas la subvention pour charges de service public qu'on reçoit au titre de la RH dans notre établissement. Donc voilà, on est là-dessus.

En revanche, les 3 200 €, une partie va être sociée, j'ai entendu 2 000 € sociés, c'est-à-dire définitivement acquis.

Maintenant si on a à peu près 70 étudiants en plus, il y a 74 étudiants multiplié par 2 000 €, ça fait à peu près 140 000 €. Vous prenez deux MCF et la somme est atteinte. Si on ne prend pas deux MCF, mais par exemple ça pourrait faire un enseignant-chercheur et puis deux BIATSS de catégorie C. C'est à peu près à ça qu'on est.

Donc vous voyez que l'effort réalisé, bon après à répartir et à employer mais ce n'est pas non plus une martingale.

Lionel Crognier.

M. Crognier.- Oui je voulais, alors ce n'est pas tout à fait l'objet, mais revenir quelques minutes sur la genèse de cette réforme qui était au départ un autre mode de recrutement des études de santé. Et en fait en tant que directeur de composante, je suis assez inquiet sur la pérennité de cette réforme.

D'une part parce que les doyens de santé sont, il me semble, opposés à cette réforme, peut-être parce qu'ils n'ont pas été beaucoup consultés à mon avis.

D'autre part je suis inquiet. Je vais vous donner un ou deux exemples. Il me semble qu'au départ on était parti à dix composantes qui étaient associées. Au final on est arrivé à sept. Ensuite au départ on était parti sur 60 % d'étudiants qui intégreraient les études médicales par la voie de PASS et 40 % qui intégreraient par la voie de LAS. Ça c'était l'objectif initial et donc on pouvait se dire « ça peut valoir le coup pour les étudiants de passer par les composantes avant d'intégrer la deuxième année. A l'arrivée, c'est Pablo qui pourrait nous donner les chiffres, je n'ai peut-être pas les chiffres exacts, mais j'ai plutôt l'impression qu'on est à 95 %-5 % ou quelque chose comme ça.

Donc finalement vous voyez ici que c'est un jeu de dupes. C'est un jeu de dupes à la fois avec la déception des doyens des études médicales mais aussi du côté des composantes. Or, du côté des composantes, si je prends STAPS, on a joué le jeu il me semble et on a bénéficié de la fibre pédagogique de Pablo Ortega, je tiens à le dire. Donc ça n'a rien à voir avec les acteurs et heureusement qu'il y avait des acteurs comme vous sinon je pense qu'il y aurait eu une implosion en cours de route.

Je pense qu'on a joué le jeu, les composantes, pour la première année parce que côté STAPS nous avons 200 étudiants de plus. Pour au final, si j'ai bien compris, avoir trois étudiants qui vont intégrer les études de kiné et 30 étudiants qui vont venir en deuxième année STAPS. Donc 200 étudiants sur une composante comme STAPS, c'est 1/3 d'étudiants en plus avec la pression pour les équipes, la pression sur les notes, la pression des parents. Vous connaissez tout ça ceux qui sont sur les concours de première année des études médicales au sens large.

Donc quelle pérennité de cette réforme pour demain ? Est-ce que les composantes vont avoir la possibilité de s'extraire de cette réforme, de revenir en arrière ? Est-ce que c'est quelque chose qui va pouvoir se préparer ? Parce que si au bout du compte on entre dans la réforme et qu'à l'arrivée il y a trois petits étudiants qui intègrent... Alors, peut-être qu'ils n'ont pas été bons cette année, qu'ils ont mal travaillé, peut-être qu'il y a tout un tas de raison. Mais bon, vous voyez bien que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Donc moi j'ai beaucoup d'inquiétude sur la pérennité de la réforme pour l'année prochaine et pour les années d'après. En tout cas nous on se donne la possibilité en STAPS, de réfléchir, pas cette année, on va repartir pour une année, mais je vous avoue que les équipes sont assez déconfites de notre côté. Voilà, je voulais quand même faire remonter ça. Ce n'est pas l'objet mais je pense que le conseil d'administration doit aussi voir les deux bouts de la réforme. Le bout avec l'augmentation des capacités d'accueil mais d'un autre côté, le bout de l'équilibre et en l'occurrence du déséquilibre entre ce qu'on appelle PASS et ce qu'on appelle LAS c'est-à-dire l'équilibre entre la voie classique et la voie du recrutement par les composantes de l'université.

Et je pense que c'est un aspect Monsieur le Président qu'il ne faut pas ignorer dans cette discussion non pas parce qu'elle va influencer le vote mais parce qu'il faudra aussi faire un bilan en conseil d'administration, je pense, et j'espère en début d'année prochaine, de l'ensemble de cette réforme difficile.

Je voulais juste intervenir là-dessus.

Le Président.- Merci Lionel, j'entends bien, je partage là aussi ce que tu as dit.

Pour répondre dans le fil de discussion à Patricia Fauque qui dit : « Comment ça se passe dans les autres universités ? ». Je n'en sais rien parce qu'on n'a pas eu l'occasion, alors peut-être Sophie peut en rendre compte. Moi je n'ai pas eu de contact depuis l'autre jour. Sophie, est-ce que tu as des éléments là-dessus ?

Mme Morlaix.- Oui, on a quelques éléments.

C'est exactement la même situation dans les autres universités, mis à part peut-être les universités pilotes qui ont insufflé cette réforme de premier cycle de Santé. Mais sinon les autres sont dans le même cas que nous.

Juste pour répondre à Lionel, lui dire qu'il y a une évaluation de la réforme qui a été faite et qui est toujours en cours, notamment par Cathy Perret et qu'on pourra présenter les résultats de l'ensemble, certainement fin septembre.

Je profite juste de prendre la parole deux minutes pour attirer l'attention aussi sur le fait que si le CA vote contre l'application de la décision du Conseil d'État, sans bien sûr dire aux administrateurs ce qu'ils doivent faire, mais je pense que ça aurait un effet délétère par rapport au timing dans lequel on est pour l'instant pris.

Il faut savoir que les étudiants à l'heure actuelle n'ont toujours pas leurs résultats puisque tout a été suspendu et donc on n'a toujours pas donné aux étudiants de médecine leurs résultats définitifs à la fois pour les PASS et les LAS suite au deuxième groupe d'épreuves et ça pose aussi un certain nombre de problèmes une fois que les résultats seront donnés.

Alors après le vote devant le conseil d'administration, il va y avoir encore des démarches administratives qui vont être faites. Il va falloir qu'on demande une dérogation au ministère pour répartir le nombre de places entre les PASS et les LAS.

Il faut que le ministère accorde ensuite la dérogation puis il faudra qu'on donne les résultats définitifs aux étudiants et puis ensuite il faudra, pour ces étudiants-là qui seront admis, leur trouver un stage notamment en soins infirmiers.

Tout ça pour vous dire que le temps passe et ce n'est pas sans conséquence pour les étudiants qui sont toujours en attente et qui ne savent toujours pas ce qu'ils vont devenir l'an prochain.

Et comme le disait très bien Monsieur Maynadié, le fait que le CA vote contre n'empêchera pas l'exécution de la décision mais va pénaliser d'autant plus l'établissement parce que nous serons effectivement sommés de payer des indemnités compensatoires journalières. Donc j'entends les réactions, j'entends la réaction de Luis qui dit : « Est-ce qu'on ne pourrait pas dire, ok on vote pour mais on émet un certain nombre de réserves ». Je pense effectivement qu'il serait plus raisonnable de décider de cette sorte.

Le Président.- Merci Sophie.

Ce que tu as dit est très important parce qu'effectivement, au-delà de la nécessité de défendre la position de l'université que nous sommes, ça c'est très clair, il y a aussi le sort des étudiants qui est suspendu à la fois à notre décision et ensuite à sa validation par le ministère.

Gauthier Maimbourg.

M. Maimbourg.- Bonjour à tous.

Vous m'avez presque précédé parce que justement je voulais aussi parler du point de vue étudiant parce qu'il est vrai que cette réforme est extrêmement compliquée pour tout le monde. Je pense qu'on peut quand même saluer tous les efforts qui sont faits en règle générale par l'UFR de Santé et ses équipes, pour appliquer au mieux ce qui peut être appliqué et en règle générale s'adapter au jour le jour. Mais pour les étudiants on a quand même toujours cette difficulté, ce stress.

Cette réforme en règle générale a fait beaucoup de dégâts, je pense, auprès de ces étudiants qui veulent devenir soignants et dont on ne prend pas forcément suffisamment soin.

Je ne parle pas de l'université mais du système en règle générale.

Maintenant sur les questions qui étaient posées justement sur la pérennité de la réforme, nous on se demande aussi ce que ça va donner à l'avenir.

Je pense aussi que dans notre vote, il ne faut pas oublier qu'on a les difficultés techniques pour mettre en place ce qui nous est demandé mais derrière ça, on a aussi l'attente des étudiants donc c'est pour ça que voter contre, en ce qui me concerne me semble très délicat. Mais, en revanche, une motion, justement pour montrer que les choses sont quand même compliquées à appliquer, me semble être une riche idée. En tout cas on espère qu'à l'avenir les choses vont mieux se passer et qu'on pourra garantir entre tous les étudiants une bonne équité et de meilleures conditions pour tout le monde et que les futurs soignants puissent entrer sereinement dans leurs études de santé.

Je vous remercie.

Le Président.- Je vous remercie Gauthier.

Là aussi on partage complètement. Vous avez aussi souligné la qualité du travail réalisé par les équipes sur place, de l'uB, de l'UFR Santé, etc. et ça se voit dans le recours qui a été fait au Conseil d'État c'est-à-dire qu'il n'y a pas de représentation des étudiants de Dijon.

L'arrêté qui est annulé par le Conseil d'État, l'est sur demande de Bordeaux, Tours, Saint-Etienne, Rouen, Le Havre, Nice, etc. Les étudiants de Dijon n'ont pas contesté la manière dont ça a été fait et en revanche comme nous étions dans cet arrêté qui est contesté, que les chiffres que nous avons fait remonter y figuraient, eh bien nous sommes un peu sacrifiés en même temps que les autres sur l'autel du caractère illégal de cet arrêté.

M. Maimbourg.- Simplement, un complément. C'est vrai que l'effet pervers de cette réforme est quand même une fois de plus de créer des velléités entre la communauté étudiante et la communauté enseignante, l'université, etc. Alors que ça ne devrait pas être le cas parce que chacun est obligé de faire avec ce qu'il a.

Est-ce qu'il est possible peut-être dans la communication qui sera faite justement, de faire preuve peut-être de plus de pédagogie parce que je pense que ça a déclenché chez certains parents, certaines familles, certains étudiants, une forme de ressentiment qui pour moi est pervers parce que l'UFR fait tout son possible, je pense, pour que les choses se passent au mieux.

Le Président.- On y veillera, on y veillera.

Pablo Ortega voulait à nouveau prendre la parole et Marie-Geneviève Gerrer ensuite.

M. Ortega.- Je voulais juste profiter de l'occasion que j'ai, ce qui ne m'arrive pas fréquemment, de m'exprimer devant le conseil d'administration de l'université pour remercier vraiment, très sincèrement, aussi bien Sophie Morlaix qui fait preuve d'un engagement sans faille et d'une réactivité ou vraiment je me dis, c'est pas possible avec tous les dossiers qu'elle doit avoir sur la table, elle me répond presque dans la minute à chaque nouvelle qui nous tombe dans le quotidien. Et ça c'est vraiment une chance. Et de la même façon, je voulais aussi souligner l'accueil magnifique que j'ai eu quand j'ai débarqué en 2018 dans les différentes composantes en train de présenter une réforme dont j'étais bien conscient et j'ai bien attiré l'attention de tout le monde qu'elle allait leur compliquer la vie et ne rien leur apporter de très constructif au quotidien dans leurs UFR mais qu'on avait besoin d'eux parce que la réforme était conçue comme ça et c'est vrai que dans toutes les UFR de l'université ou j'ai été me présenter, j'ai eu un accueil excellent, de la compréhension et de l'aide.

Pour donner une note positive au milieu de ce CA, je souhaitais souligner la fierté qui peut être la nôtre d'avoir des collègues qui ont envie de faire que les choses marchent bien pour les étudiants et ce malgré les adjonctions, les difficultés, tous les inconvénients que les tutelles n'hésitent pas à nous trouver.

Voilà, c'était juste pour apporter ça et je vous remercie encore, vraiment.

Le Président.- C'est un hommage auquel je m'associe évidemment et c'est un hommage qu'on peut étendre à beaucoup de ce qui a été fait au cours des 18 mois, et avant bien sûr, mais notamment pendant la crise sanitaire aussi.

L'uB a été très mobilisée et très active, la communauté et évidemment les services centraux et l'équipe de VP, ça je peux vous le garantir et je l'ai constaté et Pablo l'a constaté de son côté avec Sophie mais je peux vous garantir que chacun a pris sa part aussi de responsabilité et évidemment toutes les composantes de l'université qui ont agi de façon tout à fait remarquable tout au long de cette année, ô combien difficile.

Voilà c'était une petite parenthèse pour élargir le propos mais je pense que franchement c'est totalement mérité.

Marie-Geneviève Gerrer.

Mme Gerrer.- Mes propos ne vont pas apporter grand-chose de nouveau mais j'aurais voulu, de mon côté, insister sur le fait que bien sûr notre marge de liberté est quasiment nulle dans ce vote mais que pour moi il est hors de question de mettre en difficulté l'UFR Santé dans son ensemble, c'est-à-dire les étudiants bien sûr et puis les équipes pédagogiques et administratives, c'est la première chose.

La deuxième c'est de dire que je suis de l'avis de Luis. Que certes on va être obligés de voter pour enfin il me semble, en tout cas pour moi personnellement c'est sûr, mais qu'on ne peut pas non plus se laisser mener comme ça par le bout du nez.

On a quand même suivi pendant 18 mois, les injonctions, les nouvelles injonctions, les retours en arrière et les nouvelles décisions de cette réforme qui nous a obligé à faire moult réunions.

Je pense, moi aussi, qu'il est nécessaire de faire une motion pour montrer que certes on vote pour parce qu'on ne peut pas faire autrement mais que la manière de faire ne correspond pas à nos idéaux de liberté et de démocratie.

J'aurais voulu aussi dire que j'étais d'accord avec Lionel. Je sens bien que les UFR, pas le personnel enseignant dont je fais partie qui est en négociation directe, si je puis dire, avec Pablo notamment, mais nos équipes derrière sont fatiguées, sont lasses, ne comprennent pas bien les tenants et les aboutissants de cette réforme.

Moi je pensais aller justement expliquer au conseil d'UFR pour que les UFR tiennent bon parce que je pense, Lionel, que tu as raison mais d'un autre côté je pense que cette nouvelle réforme et Santé ne peuvent pas s'en sortir sans nous.

Moi je sens bien que mes équipes derrière, même si je ne suis plus doyen, je sens bien qu'elles sont lasses, elles ne comprennent pas bien comme tu l'as dit Lionel, pourquoi on s'engage, quel est notre intérêt, quel est l'intérêt de nos étudiants et je pense qu'il va falloir faire preuve d'une pédagogie intense et précise pour continuer à les mener avec Santé dans cette réforme.

Et puis j'aurais voulu terminer mais ça a déjà été dit à plusieurs reprises pour saluer la compétence, les capacités de dialogue de Sophie, de Pablo, des équipes Santé d'une manière générale.

Bien sûr l'UFR Santé n'a pas l'habitude de travailler avec les UFR, ce n'est même pas l'habitude, n'a jamais travaillé avec les UFR « normales », « classiques » et ce n'est pas facile pour l'UFR Santé de s'adapter aussi à nos impératifs tout simplement et on a du travail encore à faire, ça c'est évident. Mais quand même quand on mesure le chemin parcouru ensemble qui n'était pas du tout gagné au départ, nos capacités à tous d'écoute, de patience, pour refaire, faire, redétricoter, recommencer... On a trouvé quelque chose eh bien non ! il y a un nouveau dispositif imposé, il faut refaire encore autre chose.

Moi je voulais vraiment saluer toute l'équipe notamment en Santé. Je pense notamment à Pablo et notamment à Sophie Morlaix avec le travail de patience et d'écoute, de dialogue qui s'est instauré et qui effectivement est tout à l'honneur de notre université.

Le Président.- Voilà qui est dit à nouveau et je partage.

Pendant qu'on échangeait, Emmanuelle Pucéat, avec deux aides de camp, a commencé à réfléchir à une motion.

Je vois d'ailleurs Patricia Fauque qui dit : « Oui il faut un retour de terrain, cette motion est une bonne manière de le faire ».

Moi ce que je vous propose, au regard des éléments que nous avons échangés, sauf si quelqu'un veut encore prendre la parole bien sûr, mais j'ai le sentiment qu'on a à peu près fait le tour de la question. Ce que je vous propose, c'est de valider ces capacités d'accueil nouvelles parce que les étudiants seraient finalement les premières victimes d'un refus de vote, mais d'accompagner comme le suggérait Luis, ce vote d'une motion de protestation alors dont le contenu, et là je vais passer la parole à Emmanuelle.

Alors je vous explique la situation. On est dans la salle 259, Emmanuel Ranc et Cyril Gomet viennent de faire une proposition. C'est en direct, c'est pas du tout préparé.

II) Approbation d'une motion

Mme Pucéat. - Je vais lire la motion qu'on pourrait vous proposer.

« Ce jour, le conseil d'administration de l'université de Bourgogne s'est réuni en urgence et de manière exceptionnelle, à la demande du rectorat de région académique pour prendre en considération le jugement du Conseil d'État rendu le 8 juillet dernier.

Ce dernier a en effet considéré qu'une quinzaine d'universités devaient revenir sur le nombre d'étudiants admis en deuxième année de santé.

Si le conseil d'administration de l'université de Bourgogne a décidé, après débat, d'approuver l'augmentation de 20 % en deuxième année du premier cycle des études de santé pour les étudiants issus de LAS et de PASS, nous tenons, en nos qualités d'administrateurs, à demander solennellement au MESRI la révision urgente du montant de la dotation pour charges de service public versée à l'université de Bourgogne. Les administrateurs soulignent également le besoin crucial d'accompagnement en effectifs pour mettre en place de façon optimale cette augmentation des capacités d'accueil ».

D'ailleurs c'est peut-être augmentation à 20 % supplémentaires des capacités d'accueil de 2019-2020.

Le Président. - Alors ça c'est un premier jet bien sûr.

Le juriste que je suis va rectifier. Ce n'est pas le jugement du Conseil d'État, c'est l'arrêt du Conseil d'État.

On dit à nos étudiants de faire attention pendant des années, des années...

Mais en dehors de ce réflexe pavlovien, sur le fond, qu'est-ce que vous en pensez ? Ça correspond à ce que Luis suggérait ? On peut aller plus loin. Pour moi franchement c'est une version minimale. Alors peut être rappeler que l'UFR Santé de Bourgogne est sous-dotée en personnel enseignant par rapport aux étudiants. Alors en fait, c'est toute l'université, c'est vraiment toute l'université.

Oui l'UFR Santé, et en personnel BIATSS aussi, il faut dire les choses, on le sait, on le constate et on ne peut pas faire plus parce qu'on n'a pas plus. Donc alors peut-être être plus incisif à la fin, si vous le souhaitez.

Luis.

M. Le Moyne. - Oui, être plus incisif pourquoi pas, tout à fait Vincent. Par contre, j'aurais voulu qu'on précise que notre vote n'est pas consécutif juste à une

demande du rectorat mais qu'on le fait en âme et conscience, dans l'intérêt supérieur du pays et des étudiants.

Tu vois Emmanuelle, tu dis que le CA a approuvé, à la demande du rectorat, etc. Je voudrais qu'à la fin, on précise, je vous le propose, que nous le faisons dans l'intérêt supérieur du pays et des étudiants. Et pas juste parce que le rectorat le demande en quelque sorte.

Nous avons débattu, on a vu quels étaient les enjeux pour les étudiants. Ça me semble être important que le CA se prononce en fonction de cet intérêt là et pas seulement parce que le rectorat le souhaitait.

Le Président.- Oui, je trouve que la suggestion est excellente.
Lionel.

M. Crognier.- Dans le texte, vous avez insisté sur les moyens mais moi je pense qu'il y a un problème dans cette réforme, qu'il faut aussi souligner. A la fois sur le fait qu'on navigue à vue, le fait qu'elle n'a pas été préparée cette réforme, le fait qu'elle n'a pas été expérimentée cette réforme et donc au final si on a des difficultés pour la première année c'est aussi parce que cette période initiale elle n'a pas eu lieu. Et donc je pense que ça doit peut-être être souligné parce que ce qu'on a vu toute cette année, c'est au final une nécessité d'adaptations successives et je suis bien d'accord avec l'intervention du représentant étudiant, sur le fait que les premiers à en subir les conséquences, ce sont les étudiants et les familles avant évidemment le système dans son ensemble.

Mais je pense quand même que souligner qu'une telle impréparation, un déficit d'anticipation, un déficit d'expérimentation aussi, tout simplement c'est aussi cela qui met en difficulté les équipes et je ne sais pas si... Moi je n'y crois plus aux 3 200 €. Quand bien même ce serait 10 000 € par étudiant, on est un peu vacciné pour le coup avec la réforme Parcoursup là-dessus. On est un peu vacciné aussi avec tout ce qui est soclé. Moi je n'y crois plus donc je pense qu'il faut aussi faire remonter notre mécontentement sur l'ensemble de la réforme et ça me paraît important.

Pas simplement le fait qu'il y a des demandes de moyens, qui sont par ailleurs des demandes de postes, bien davantage à mon sens. Des postes pérennes, un soutien pérenne sur les ressources humaines plutôt que sur des enveloppes dites soclées avec des montants par étudiant qui en fait, vu qu'on augmente sans cesse les capacités d'accueil, finalement mènent à des impasses il me semble.

On ne peut pas tout mélanger aussi, je le comprends mais si ce n'est pas retenu, ça ne sera pas retenu mais je voulais le signaler.

Le Président.- Alors vous avez le texte sous les yeux.

Texte de la motion après modifications proposées par les membres du conseil d'administration :

Ce jour, le conseil d'administration s'est réuni en urgence et de manière exceptionnelle suite à l'arrêt du Conseil d'État rendu le 8 juillet dernier, qui enjoint à une quinzaine d'universités dont l'université de Bourgogne d'augmenter de 20% le nombre d'étudiants admis en 2^{ème} année des études de Santé.

Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne a décidé, après débats, afin de ne pas bloquer la situation des étudiants et dans l'intérêt supérieur du

pays, de transposer cette décision de justice. Nous regrettons néanmoins, en nos qualités d'administrateurs, la méthode suivie depuis le début de cette réforme, qui place notre établissement et ses étudiants devant une succession de difficultés que nous peinons tous à résoudre. Pour nous y aider, nous demandons solennellement au MESRI la révision urgente du montant de la subvention pour charge de service public allouée à l'université de Bourgogne afin de compenser la sous-dotatation historique en personnel pérenne dont souffre notre établissement.

Je vous propose d'en rester là pour cette motion. Il y a néanmoins des chiffres à adopter.

Mme Pucéat.- Oui, alors est-ce qu'on adopte d'abord les chiffres et ensuite la motion ou les deux ensemble, Jean-Marc ?

M. Bourgeon.- On va déjà adopter les chiffres et puis après, la motion, on était en train d'en parler avec Pierre-Alexandre, si on ne la vote pas ce n'est pas très grave...

Mme Pucéat.- Je pense qu'il faut la voter, la motion, si tout le monde est d'accord avec.

Dans ce cas, la première chose c'est de voter les chiffres.

Donc je vous propose d'approuver l'augmentation de 20 % des capacités d'accueil en deuxième année du premier cycle des études de santé pour les étudiants issus de LAS et PASS, conformément à la décision du Conseil d'État...

Alors ce n'est pas pour les étudiants issus de LAS et de PASS, je pense que... Sophie est-ce que tu souhaites qu'on laisse ça ?

Mme Morlaix.- Oui il faut le laisser parce que (*mots inaudibles*) sont vraiment à destination des étudiants de PASS et LAS.

Mme Pucéat.- Ils bénéficient aux PASS et aux LAS mais c'est les capacités d'accueil totales que l'on vote.

Le Président.- Oui,Oui.

Mme Pucéat.- Bon. Donc, propose d'approuver l'augmentation de 20 % des capacités d'accueil en deuxième année du premier cycle des études de santé pour les étudiants issus de LAS et PASS conformément à la décision du Conseil d'État en date du 8 juillet 2021. Les capacités d'accueil seront les suivantes pour l'année universitaire 2021-2022 :

- Médecine : 279 places
- Odontologie : 31 places
- Pharmacie : 100 places
- Maïeutique : 32 places

Soit un total de 442 places.

Je vous laisse exprimer votre vote dans le fil de discussion. « Refus », « Pour », « Contre », ou « Abstention ». N'oubliez pas les procurations.

Tania vous avez la procuration de Louise Bouché qui souhaitait vote contre.

Est-ce que tout le monde a voté ? Je pense que oui.

Très bien, donc ces nouvelles capacités d'accueil sont donc adoptées par l'ensemble des voix pour et une voix contre.

22 voix pour, 1 voix contre

Je vous propose maintenant de voter la motion que l'on vient d'établir.

Je vais à nouveau lancer le vote et je vous invite à exprimer votre vote dans le fil de discussion.

Je crois que tout le monde a voté. Il n'y a que des pour, donc cette motion est adoptée à l'unanimité.

23 voix pour (unanimité)

Le Président.- Merci à vous tous et à vous toutes.

En espérant qu'elle sera lue cette motion et au-delà de cet espoir, qu'elle trouve un écho favorable.

Une petite information, on n'a toujours pas la notification au titre du dialogue stratégique et de gestion n° 2 donc on ne sait toujours pas ce qu'il en est alors que c'était prévu fin juin.

De même on n'a toujours pas la circulaire sur la rentrée mais bon vu la manière dont on s'est préparé, on n'est pas très éloigné de ce qui est prévu dans le projet.

M. Maynadié.- Vincent je voudrais simplement remercier tout le monde pour ce vote, (*mots inaudibles*) du désagrément que le MESRI et le Conseil d'État nous imposent à tous mais merci de votre participation et de ce vote positif qui va nous permettre de dérouler le processus en 12 étapes.

Le Président.- Je m'associe à tes remerciements bien sûr, à tous les membres du conseil d'administration. Nous sommes globalement responsables, le vote le prouve mais en même temps on est exaspéré. On est exaspéré mais pas de la faute de l'UFR Santé.

M. Maynadié.- On l'a bien compris mais on est quand même un peu embêté de vous faire subir ça. On est particulièrement exaspéré, ça c'est sûr, on n'arrête pas de le répéter à qui de droit mais visiblement ça n'a pas beaucoup d'effets.

Le Président.- Je suis bien d'accord et c'est très décevant.

Merci à toutes les équipes qui ont travaillé là-dessus, Pablo, Sophie et les collègues médecins, les PU-PH qui sont présents, Alexandre et Patricia. J'espère que je n'oublie personne et sinon mille excuses et surtout reposez-vous bien parce que l'année a été épouvantable, épuisante et il n'est pas certain que la prochaine soit plus calme. En tout cas on l'espère plus routinière.

Merci beaucoup, bonnes vacances et bon été.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 30)

Le Président



Vincent THOMAS